

> ACTION 3.1

Développer la formation des professionnels afin de répondre à l'évolution des besoins des publics

- 1** Interroger la qualité des formations proposées aux professionnels, notamment dans le secteur de l'aide à domicile, afin d'améliorer l'attractivité des métiers et de renforcer la qualité des prestations proposées ;
- 2** Mener une réflexion sur la mutualisation des formations disponibles à l'échelle du département afin d'en faciliter l'accès aux professionnels ;
- 3** Développer des formations thématiques adaptées aux besoins des professionnels et des usagers (prévention de la perte d'autonomie, profils spécifiques, suivi du parcours de vie) ;
- 4** S'appuyer sur de nouvelles modalités pédagogiques (innovations pédagogiques, recours aux pairs aidants...) pour repenser la formation des professionnels.

> ACTION 3.2

Améliorer l'attractivité des métiers en tissant des liens avec les acteurs de l'insertion professionnelle et de la formation

- 1** Communiquer sur les métiers du champ de l'autonomie auprès du grand public et des jeunes, afin de valoriser les formations diplômantes disponibles et de créer des vocations ;
- 2** Développer les périodes d'immersion au sein de structures pour des jeunes en service civique ou en formation, afin de permettre une meilleure appréhension du quotidien des métiers ;
- 3** Développer des partenariats avec les acteurs de l'insertion professionnelle pour orienter certains demandeurs d'emploi vers ces métiers.



> ACTION 3.3

Déployer des outils de communication et des instances de coordination claires et lisibles à destination des professionnels et usagers

- 1** Développer l'usage de Via Trajectoire et de Paaco Globule afin de faciliter la communication entre professionnels ;
- 2** Définir un cadre de coordination clair et compréhensible à l'échelle du département autour des DAC, CPTS, Communautés 360, MDD, etc afin de clarifier le rôle de chacun et mieux coordonner leurs actions ;
- 3** Accompagner le financement des temps de coordination dans le secteur du domicile.

ACTION 3.1

DÉVELOPPER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS AFIN DE RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES PUBLICS

CONTEXTE

Le diagnostic départemental ainsi que la phase de concertation ont mis en lumière un souhait de formation émanant des professionnels pour répondre aux évolutions des besoins et des pathologies. Parfois en difficulté face aux publics rencontrés, ceux-ci n'ont pas toujours les techniques et connaissances appropriées pour répondre au mieux aux besoins d'accompagnements des personnes en situation de perte d'autonomie.

Ainsi, les besoins en formation évoluent avec les nouvelles difficultés des personnes accompagnées. Les thématiques les plus citées lors de la phase de concertation sont les suivantes :

- adaptation des gestes et postures pour se protéger des accidents, prévenir les douleurs et développer l'ergonomie (adapter les techniques de manipulation des personnes, les activités de ménage etc) ;

- renforcement de l'hygiène et de la sécurité afin de prévenir les accidents des personnes accompagnées et de leur apporter les premiers secours en cas d'incident (chute, maladie etc) ;

- prise en charge des maladies spécifiques liées au vieillissement de la population (maladie d'Alzheimer, de Parkinson, meilleure prise en charge des personnes handicapées vieillissantes...);

- renforcement de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance ;

- organisation du travail pour le personnel encadrant pour répondre aux difficultés liées à la gestion des plannings et aux temps de déplacement sur le territoire de Haute-Vienne.

Cet axe de travail s'inscrit dans le cadre du Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2019-2023.

OBJECTIFS

- ▶ Encourager la mise en réseau sur le territoire pour favoriser les retours d'expériences entre pairs ;
- ▶ Soutenir l'achat de formation mutualisé entre gestionnaires et organiser des sessions locales achetées collectivement ;
- ▶ Développer des partenariats auprès des écoles et des organismes de formation ;
- ▶ Favoriser le développement de formations innovantes sur les modalités pédagogiques.



MISE EN ŒUVRE

1 | Interroger la qualité des formations proposées aux professionnels, notamment dans le secteur de l'aide à domicile, afin d'améliorer l'attractivité des métiers et de renforcer la qualité des prestations proposées

- Réaliser un état des lieux des formations proposées actuellement pour orienter les professionnels vers les contenus existants ;
- Encourager le développement de l'offre de formations théoriques et pratiques ;
- Développer des formations attractives pour les métiers de l'aide et l'accompagnement social et médico-social.

2 | Mener une réflexion sur la mutualisation des formations disponibles à l'échelle du département afin d'en faciliter l'accès aux professionnels

- Favoriser les retours d'expériences et les échanges entre professionnels d'établissements et de services différents ;
- Harmoniser les bonnes pratiques autour des nouvelles situations identifiées ;
- Accompagner à la mutualisation des formations disponibles et au renforcement de l'information en la matière à destination des ESSMS.

3 | Développer des formations thématiques adaptées aux besoins des professionnels et des usagers (prévention de la perte d'autonomie, profils spécifiques, suivi du parcours de vie)

- Recentrer les formations autour des thématiques prioritaires identifiées par les professionnels du territoire, que ce soit sur la prévention de la perte d'autonomie, l'adaptation des pratiques aux profils spécifiques, ou la prise en compte du parcours de vie dans l'objectif d'éviter les risques de rupture de parcours.

4 | S'appuyer sur de nouvelles modalités pédagogiques (innovations pédagogiques, recours aux pairs aidants...) pour repenser la formation des professionnels

- Permettre une accessibilité plus large aux personnes intéressées, en proposant des temps en dehors des horaires de travail via le numérique pour capter de nouveaux publics susceptibles d'alimenter la pair-aidance et ainsi soulager le travail des professionnels du secteur de l'autonomie.

PILOTES
Région
Nouvelle-
Aquitaine
ESSMS

PARTENAIRES

- ARS, Organismes de formation, Education nationale, Université , OPCO,
- CNSA (Section IV), Gérontopôle.

INDICATEURS DE SUIVI

- nombre de formations dispensées ;
- nombre de professionnels formés dans le cadre de la formation continue ;
- taux de remplissage des formations initiales.

**ACTION
3.2**

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS EN TISSANT DES LIENS AVEC LES ACTEURS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION

CONTEXTE

Les métiers du grand âge et de l'autonomie jouent un rôle essentiel auprès des personnes âgées ou en situation de handicap. Au niveau national, le nombre de recrutements nécessaires pour faire face aux 1,4 millions de personnes en perte d'autonomie supplémentaire d'ici 2050 est estimé à 350 000 (selon le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion).

Pourtant, ces métiers souffrent d'un déficit d'attractivité et peinent à recruter. Souvent mal identifiées par le grand public, les formations qui permettent d'y accéder ne sont pas toutes sollicitées. Aujourd'hui, un emploi d'aide à domicile sur six est vacant.

La communication autour de ces dispositifs apparaît fondamentale pour accroître l'attractivité des métiers en tissant des liens plus forts avec les acteurs de l'insertion professionnelle et de la formation.. Pour cela, il convient d'améliorer l'image de ces métiers, fortement dégradée par la crise sanitaire, en contribuant à mieux faire connaître leur réalité d'exercice. Les stages en immersion, les contrats courts, en alternance ou en apprentissage ainsi que l'ensemble des dispositifs de formations doivent permettre de fidéliser progressivement de jeunes individus ou adultes demandeurs d'emploi qui ne connaissent pas toujours le secteur.

OBJECTIFS

- ▶ Promouvoir et renforcer l'attractivité des métiers de l'aide et l'accompagnement pour attirer de nouveaux profils et fidéliser les professionnels en poste ;
- ▶ Accompagner l'insertion professionnelle en favorisant les périodes d'immersion suivies de montées progressives en compétences ;
- ▶ Renforcer les mobilités et passerelles entre les métiers ;
- ▶ Valoriser les formations diplômantes disponibles et créer des vocations chez les jeunes.



MISE EN ŒUVRE

1 | Communiquer sur les métiers du champ de l'autonomie auprès du grand public et des jeunes, afin de valoriser les formations diplômantes disponibles et de créer des vocations

- Travailler directement en lien avec les établissements scolaires et de formation pour créer des vocations plus en amont des parcours d'entrée dans la vie active ;
- Valoriser les formations diplômantes existantes au sein et en dehors du département ;
- Lancer une campagne de communication à destination de tous pour créer des vocations et renforcer l'ensemble du secteur grâce à des jeunes formés et volontaires.

2 | Développer les périodes d'immersion au sein de structures pour des jeunes en service civique ou en formation, afin de permettre une meilleure appréhension du quotidien des métiers

- Valoriser les périodes d'immersion au sein des structures pour les jeunes en formation et/ou en service civique ;
- Mobiliser les périodes d'immersion pour proposer des contrats de plus long terme aux jeunes.

3 | Développer des partenariats avec les acteurs de l'insertion professionnelle pour orienter certains demandeurs d'emploi vers ces métiers

- Valoriser les périodes d'immersion au sein des structures pour des adultes demandeurs d'emploi ;
- Mobiliser les acteurs de l'insertion professionnelle pour orienter certains demandeurs d'emploi vers ces métiers, conformément aux orientations du Programme départemental de l'insertion 2021-2025.



PILOTES

CD 87
Région
Nouvelle-
Aquitaine

PARTENAIRES

Service public de l'emploi, Organismes de formation, Education nationale, Université, Acteurs de l'insertion professionnelle (SIAE, GEIQ, etc.).

INDICATEURS DE SUIVI

- taux d'insertion des jeunes dans les établissements sociaux et médico-sociaux après un stage ou un contrat d'alternance ;
- nombre de stages, alternances et services civiques délivrés.

ACTION 3.3

DÉPLOYER DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DES INSTANCES DE COORDINATION CLAIRS ET LISIBLES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET USAGERS

CONTEXTE

Le diagnostic départemental et la phase de concertation ont montré que de nombreux dispositifs existent pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie sur le territoire de Haute-Vienne. Pour autant, ces mesures existantes ne sont pas toujours coordonnées et connues par l'ensemble des acteurs du territoire. Les enjeux de communication entre professionnels portent à la fois sur la transmission des dossiers patients/bénéficiaires mais aussi sur la clarification entre les dispositifs existants et les rôles de chacun.

La création récente des DAC et des Communautés 360 participe à la refonte du cadre de coordination territoriale au sein du département. Ces dynamiques

sont l'occasion de clarifier les rôles effectifs de chaque dispositif et de définir au niveau départemental un cadre lisible pour les professionnels comme les usagers.

Les outils de communication entre professionnels restent par ailleurs méconnus et sous-utilisés, ils constituent pourtant un levier important d'interconnaissance et de partage d'informations. A cet effet l'usage et le développement de logiciels métiers sera réinterrogé sur la durée du schéma. Enfin, les temps de coordination nécessaires au bon fonctionnement des structures, et notamment dans le champ du domicile, restent peu financés et ne couvrent pas les besoins effectifs en la matière.

OBJECTIFS

- ▶ Poursuivre le partage d'informations entre professionnels pour améliorer l'accompagnement et la réactivité des réponses apportées ;
- ▶ Consolider la lisibilité des dispositifs existants ;
- ▶ Clarifier les missions de chacun et les interlocuteurs de référence.



MISE EN ŒUVRE

1 | Développer l'usage de Via Trajectoire et de Paaco Globule afin de faciliter la communication entre professionnels *

- Développer l'usage et améliorer l'outil Via Trajectoire afin de faciliter la gestion des admissions, le suivi des parcours et le partage d'information entre acteurs institutionnels et ESSMS ;
- Promouvoir l'utilisation de Paaco Globule pour développer les coopérations et accélérer le suivi des personnes autour d'un outil commun de partage d'informations.

2 | Définir un cadre de coordination clair et compréhensible à l'échelle du département autour des DAC, CPTS, Communauté 360, MDD etc, afin de clarifier le rôle de chacun et mieux coordonner leurs actions **

- Accompagner les dynamiques à l'œuvre en définissant un cadre de coordination clair et compréhensible à l'échelle du territoire, pour clarifier le rôle de chacun et mieux coordonner les actions ;
- Mettre en œuvre le nouveau cahier des charges relatif au fonctionnement de la Communauté 360 ;
- Mettre en place des instances de coordination entre les différents acteurs à une échelle infra-départementale ;
- Accompagner la création d'un « centre ressources territorial » et définir précisément son rôle en matière de coordination entre professionnels à partir de l'expérience tirée des deux DRAD du département.

* action en lien avec l'action 4.1

** action en lien avec l'action 4.2

3 | Accompagner le financement des temps de coordination dans le secteur du domicile

- Interroger sur la durée du schéma des modalités de financement des temps de coordination des SSIAD et des SAAD, et futurs services autonomie, en lien avec la réforme nationale du secteur du domicile.

PILOTES

CD87
ARS
MDPH

PARTENAIRES

ESSMS, DAC-PTA, Communauté 360,
MDD, CNSA.

INDICATEURS DE SUIVI

- nombre de professionnels ou de structures utilisant les logiciels Via Trajectoire et Paaco Globule ;
- nombre de réunions organisées par le DAC, la MDPH, la communauté 360 etc, ayant pour objet la coordination entre professionnels.